

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 1
Votants : 10

COMMUNE DE MEHERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 18 h30 heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 02 octobre 2025

**PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, TEITGEN Carole, LIONS Pascale,
POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, LAROCHE Romain,
FRANQUELIN Jean-Philippe, FRANQUELIN Florentin**

Absentes excusées : BROUHENA Christelle, DEBRUYNE Caroline
Absent(s) non excusé(s) :
Pouvoir : Mme DEBRUYNE Caroline donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre

730 – Approbation des statuts modifiés du SIAEP CHEMERY - MEHERS - CHATILLON

M le maire expose au conseil :

-Que dans la perspective de l'intégration dans le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement CHEMERY - MEHERS, de la commune de Châtillon-sur-Cher programmée au 31 décembre 2024, le comité Syndical a approuvé par délibération n°2-250924 du 25 septembre 2024 la modification des statuts du Syndicat,
-Que la commune de Châtillon-sur-Cher n'étant pas alors représentée au sein du Syndicat, seuls les délégués de Méhers et Chémery ont donc approuvé ces futurs statuts, qui ne sont toujours pas signés,
-Que la commune de MEHERS a approuvé les nouveaux statuts modifiés du Syndicat par délibération n° 567 du 24 octobre 2024
-Que la commune de Châtillon-sur-Cher ayant délibéré le 12 septembre 2024, sur un projet de statuts alors qu'elle n'était pas encore membre du Syndicat, et en annexant la maquette des futurs statuts dans laquelle manquaient la fréquence « *annuelle* » des réunions syndicales, il convient qu'elle reprenne une délibération désormais, en qualité de membre.
-Qu'en conséquence de ce qui précède, à ce jour le Syndicat porte toujours la dénomination SIAEP de Chémery-Méhers, et que les modifications de la dénomination et du siège social, ne sont pas possibles en l'état.
-Que la commune de Châtillon-sur-Cher étant depuis le 31 décembre 2024 intégrée au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement CHEMERY - MEHERS, une nouvelle délibération d'approbation intégrale, des nouveaux statuts, n°4-070725 a été prise par le Syndicat désormais au complet, le 07 juillet 20225, et qu'à la suite de cette délibération chaque commune devra également prendre sous trois mois une nouvelle délibération d'approbation des nouveaux statuts,

Par conséquence, monsieur le maire propose au conseil :

-D'approuver sans réserve, l'intégralité des statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement CHEMERY - MEHERS, tels qu'approuvés par la délibération n°4-070725 du Syndicat, et présentés en annexe, avec le correctif de la fréquence « *annuelle* » des réunions syndicales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

-D'approuver **sans réserve, l'intégralité** des statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement CHEMERY - MEHERS, tels qu'approuvés par la délibération n°4 - 070725 du Syndicat, et présentés en annexe, avec le correctif de la fréquence « *annuelle* » des réunions syndicales
-Autorise M le maire à signer les statuts ainsi approuvés.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

**Le maire,
LIONS Gilles**

**La secrétaire de séance,
FICHTEN Marie-Pierre**

Transmis en préfecture le 16 octobre 2025
Certifié exécutoire le